

Système métrique

et le troisième système d'arpentage dont on se sert dans l'Ouest du Canada ne m'est pas inconnu.

Je sais par expérience comment localiser les bornes qui déterminent les sections et les cantons de même que les emprises de la voirie. Je sais comment aligner un théodolite à boussole sur une borne géodésique, réglementaire, et je sais comment tirer des lignes droites et corriger des lignes au moyen d'instruments et de chaînes d'arpentage servant à calculer la distance et la superficie. Je connais l'histoire de la projection du quatrième méridien de repère, qui est un véritable méridien distinct tiré franc nord à partir de la frontière américaine sur une distance de 720 milles, et qui a été établi en 1896. Plus tard, cette ligne est devenue la frontière entre l'Alberta et la Saskatchewan.

Je connais cette histoire parce le méridien en question a été tiré droit à travers le ranch sur lequel je vis toujours, dix ans environ après qu'il fut établi. Je suis certain qu'on n'envisage pas d'arpenter le terrain de nouveau, mais c'est là mon opinion personnelle. Si on décide de le faire, il faudrait en avertir les agriculteurs. Sinon, ils devraient quand même en être informés. Les titres de propriété seront-ils changés en kilomètre, en mètres et en hectares? Si oui, quand? Une fois la nouvelle mesure adoptée, après la vente d'une terre et avant le transfert des titres, ou jamais? On devrait nous le dire. Tous les propriétaires fonciers, surtout ceux de l'Ouest, veulent ces réponses maintenant. Si ces renseignements sont disponibles, les agriculteurs n'en savent rien. Et cela, à cause des renseignements diffusés sur le bill à l'étude. Je sais fort bien que les terres sont la responsabilité des gouvernements provinciaux, ainsi que les titres, leur transfert et les impôts fonciers. Par ailleurs, je rappelle que le premier relevé géodésique dans l'Ouest fut la responsabilité du gouvernement fédéral.

● (1610)

Je signale aux députés des deux côtés de la Chambre les observations du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) avant le déjeuner au sujet de la légalité de la propriété foncière de la législation qui justifie ce genre de propriété, et des fondements sur lesquels elle repose dans l'Ouest. Les agriculteurs de l'Ouest avec qui j'en ai discuté m'ont donné leur avis par lettre ou en tête-à-tête. Par contre, mes amis citadins ou enseignants sont restés muets. Ces agriculteurs m'ont donc dit ceci: si l'on veut opérer cette conversion, que ce soit à partir du moment où le grain se trouve à l'élevateur local. Cela veut dire qu'ils continueraient à s'exprimer en milles, en acres, en boisseaux et en livres. Il ne fait aucun doute que ces agriculteurs contestent l'utilité de se mettre à employer le système métrique, même en partie, tant que les Américains ne l'auront pas adopté eux-mêmes. On a proposé de remplacer la première échéance prévue pour l'entrée en vigueur de ce bill par la date marquant la fin de la campagne agricole, soit le 31 juillet 1977. Le ministre de chargé des petites entreprises devrait si possible nous dire dès maintenant s'il en a été convenu ainsi.

Je voudrais parler brièvement d'un article paru en première page du *Western Producer* dans son édition du 26 mai et qui traitait de la conversion au système métrique dans l'industrie céréalière. Certains de mes collègues en ont déjà parlé, mais je crois qu'il y a lieu d'y revenir. L'article rapporte les délibérations de la dernière réunion du comité de la conversion au système métrique de la Commission canadienne des grains. Le

[M. Hargrave.]

président de ce comité, M. Earl Baxter, a déclaré que le comité était un peu contrarié de voir que l'étude du bill s'enlisait dans la confusion. L'article signale que l'industrie céréalière a dépensé \$300,000 en prévision de la conversion au système métrique, qu'il est peu probable qu'elle se fasse avant août, mais vraisemblablement en février 1978.

M. Baxter tient le gouvernement et l'opposition responsables de ces problèmes. Il estime que si des élections générales ont lieu l'année prochaine, la date de 1978 serait sans doute compromise. J'ai énormément de sympathie pour M. Baxter et son comité de la conversion au système métrique de l'industrie céréalière. Je suis sûr qu'il s'en est tenu scrupuleusement au mandat qui a été confié à son comité. Sa contrariété s'explique aisément. Certaines personnes très influentes dans les organismes agricoles comme dans les gouvernements ont oublié de consulter le groupe de notre société que les conséquences de ce projet de loi intéressent au premier chef, les agriculteurs.

Dans l'intervalle, je suis sûr que mes électeurs du secteur céréaliier tiennent à ce que j'appuie fermement cet amendement de troisième lecture du député de Qu'Appelle-Moose Mountain. D'une façon raisonnable, il propose que le bill soit renvoyé au comité pour qu'il examine davantage les opinions un peu tardives mais réalistes de ceux qui seront directement visés par cette loi. N'oublions jamais cela. Ce n'est pas nous les intéressés directs mais les céréaliculteurs.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je tiens à participer au débat de troisième lecture de ce bill fort controversé. J'appuie l'amendement présenté par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), demandant que le bill soit renvoyé au comité pour qu'il en étudie plus à fond certains articles.

Jamais on ne s'est servi d'une façon aussi flagrante du pouvoir politique que dans le cas de ce bill. Il semble que la Commission du système métrique se soit contentée de consulter un ou deux grands organismes rattachés à la Fonction publique, comme la Commission canadienne du blé, et de recommander ensuite la conversion au système métrique. Le secteur céréaliier n'y voyait pas d'inconvénient, car cela fait des années qu'on se sert du système métrique dans le commerce du grain. Ses unités de mesure conviennent sans doute très bien au commerce du grain, où on échange de grosses quantités. Mais, ils n'ont pas tenu compte des conséquences que cela aurait pour les 200,000 détenteurs de permis.

Le secteur céréaliier s'est empressé d'obéir au gouvernement, sans se rendre compte qu'il avait un choix. Les diverses sociétés céréalières et ceux qui sont chargés de favoriser les ventes de céréales ou de surveiller la qualité ne se rendaient pas compte du ressentiment général envers cette mesure législative. Seuls le bilinguisme et le contrôle des armes à feu ont provoqué plus d'animosité dans les régions rurales de l'Ouest du Canada que l'adoption du système métrique. Cela ne pose aucun inconvénient au secteur céréaliier, mais il s'agit certes d'un problème pour l'agriculteur.

On n'a pu prouver que l'adoption du système métrique accroîtra la production agricole. De fait, durant de nombreuses années, elle aura précisément l'effet contraire. Il accroîtra la possibilité d'erreurs, notamment l'application trop généreuse de désherbants ou une utilisation trop parcimonieuse d'engrais. C'est parce que les agriculteurs sont habitués aux boisseaux, aux acres, aux livres et aux gallons.